

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'environnement, de
l'énergie et de la mer en charge des
relations internationales sur le climat

Arrêté du 21 octobre 2016

modifiant l'arrêté du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000

Marais de Vilaine

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1601159A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 marais de Vilaine (zone spéciale de conservation) ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1^{er}

Les 11 cartes au 1/25 000 et la carte d'assemblage au 1/120 000 annexées au présent arrêté abrogent et remplacent les cartes annexées à l'arrêté du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 marais de Vilaine (zone spéciale de conservation) FR 5300002. L'espace ainsi délimité s'étend :

- dans le département de l'Ille-et-Vilaine sur tout ou partie du territoire des communes suivantes : Bains-sur-Oust, Chapelle-de-Brain, Langon, Redon, Renac, Sainte-Anne-sur-Vilaine, Sainte-Marie ;
- dans le département de la Loire-Atlantique sur tout ou partie du territoire des communes suivantes : Avessac, Fégréac, Guenrouet, Guémené-Penfao, Massérac, Pierric, Plessé, Saint-Nicolas-de-Redon, Sévérac ;
- dans le département du Morbihan sur tout ou partie du territoire des communes suivantes : Allaire, Béganne, Caden, Courmon, Glénac, La Gacilly, Les Fougerêts, Limerzel, Nivillac, Péaule, Peillac, Rieux, Saint-Dolay, Saint-Jacut-les-Pins, Saint-Jean-la-Poterie, Saint-Perreux, Saint-Vincent-sur-Oust, Théhillac.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à l'arrêté du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 marais de Vilaine (zone spéciale de conservation).

Article 3

Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées aux préfectures de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne et des Pays de la Loire ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **21 OCT. 2016**

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 5300002

Marais de Vilaine
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant
la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté
du 16 novembre 2001 modifié

- | | |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1410 | Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>) |
| 3110 | Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>) |
| 3130 | Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> |
| 3150 | Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> |
| 3160 | Lacs et mares dystrophes naturels |
| 3260 | Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> |
| 3270 | Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p. |
| 4020 | * Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> |
| 6410 | Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) |
| 6430 | Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin |
| 7110 | * Tourbières hautes actives |
| 7120 | Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle |
| 8230 | Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i> |
| 91E0 | * Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) |

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
1084	* Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>
1088	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>

Mammifères

1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
1321	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
1323	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>

Plantes

1831	Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>
------	-----------------	------------------------

Poissons

1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
1102	Grande alose	<i>Alosa alosa</i>
1103	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>
1106	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.*

Fait le **21 OCT. 2016**

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

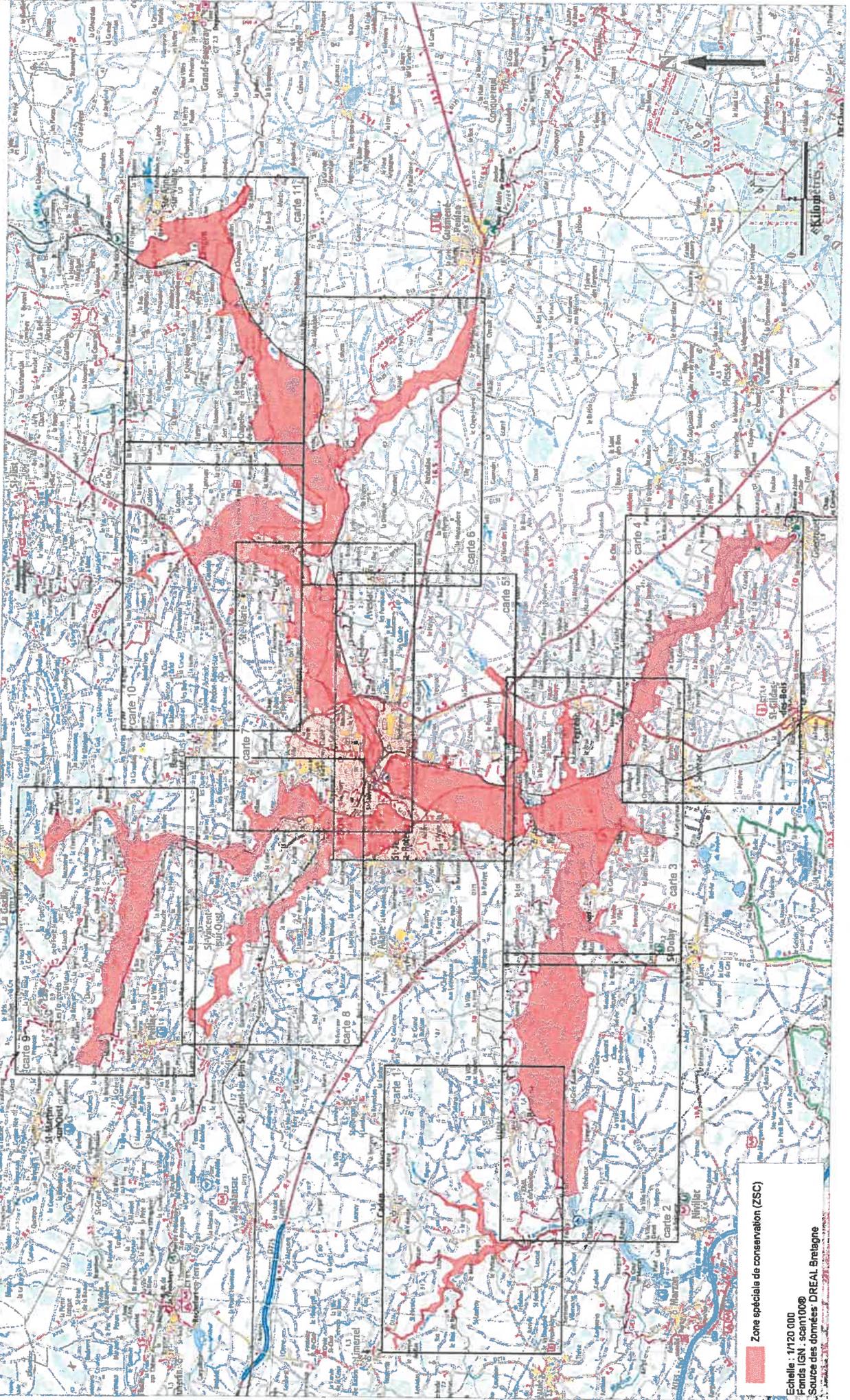


Ministère
de l'environnement,
de l'énergie
et de la mer

Site Natura 2000 "Marais de Vilaine"
Zone spéciale de conservation FR5300002
(Ille et Vilaine ; Morbihan ; Loire-Atlantique)

Carte d'assemblage au 1/120 000 et 11 cartes au 1/25 000 annexées à l'arrêté de
désignation du site Natura 2000
signées le 21 OCT. 2016 l'eau et de la biodiversité

François MITTEAULT



Zone spéciale de conservation (ZSC)

Echelle : 1/120 000
Fonds IGN : scan1000®
Source des données : DREAL Bretagne

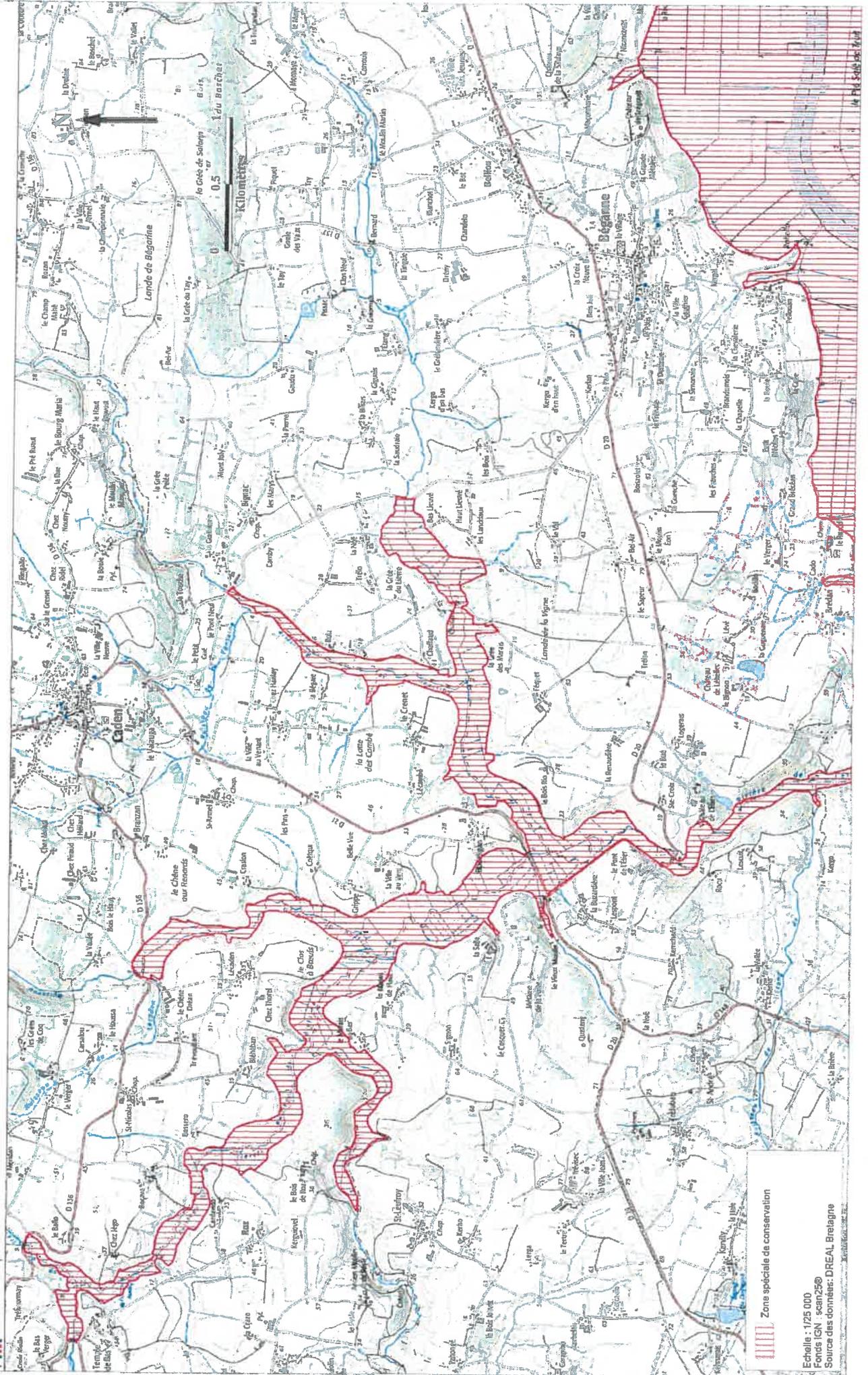


Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Site Natura 2000 "Marais de Vilaine"
Zone spéciale de conservation FR6300002
(Ille et Vilaine ; Morbihan ; Loire-Atlantique)

Carte 1/11 au 1/25 000 annexée à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

21 OCT. 2016



Zone spéciale de conservation

Echelle : 1/25 000
Fondé IGN : scan250
Source des données: DREAL Bretagne

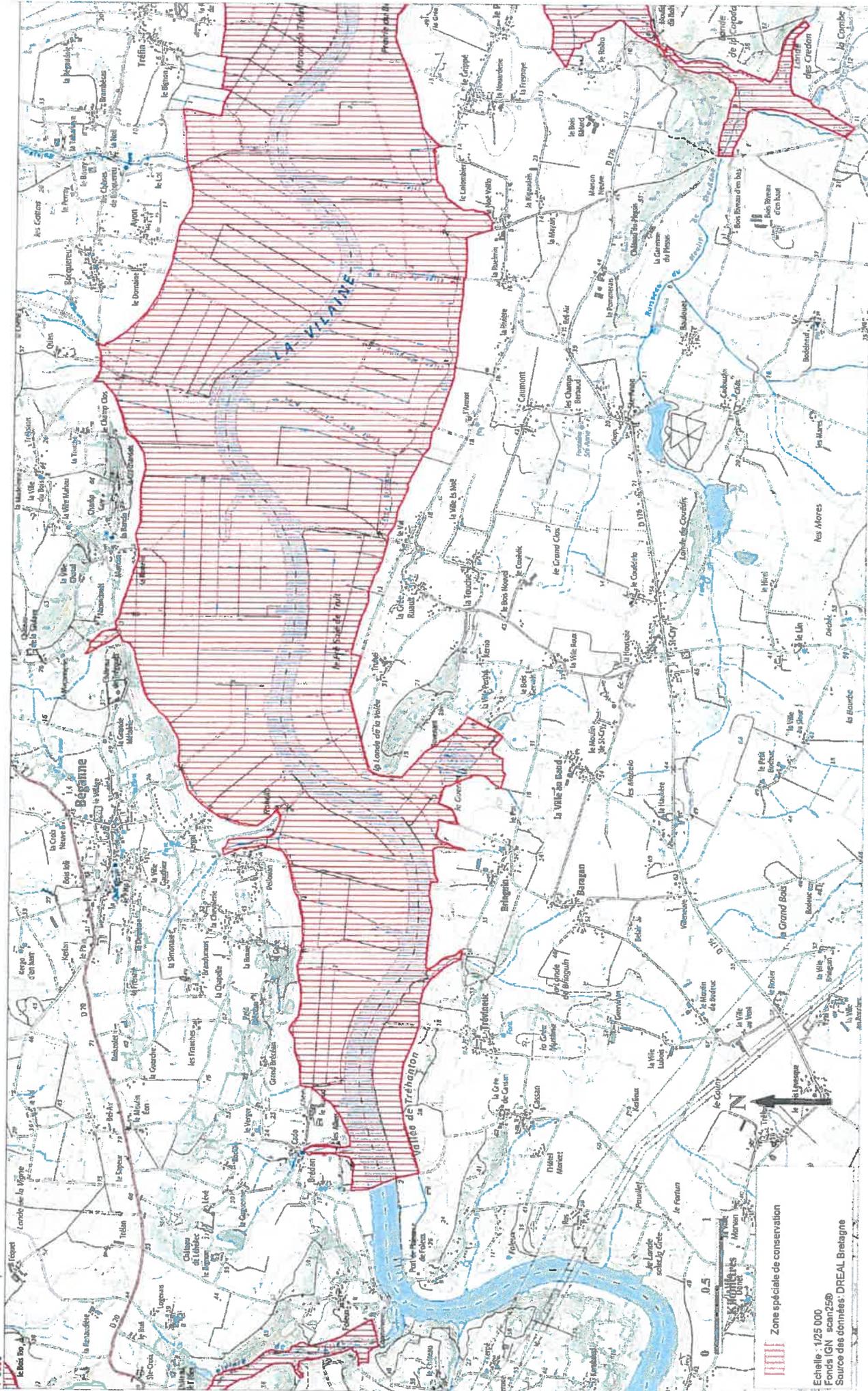


Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Site Natura 2000 "Marais de Vilaine"
Zone spéciale de conservation FR5300002
(Ille et Vilaine ; Morbihan ; Loire-Atlantique)

Carte 2/11 au 1/25 000 annexée à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

21 OCT. 2016



Zone spéciale de conservation

Echelle : 1/25 000
Fonds IGN scan/250
Source des données: DREAL Bretagne



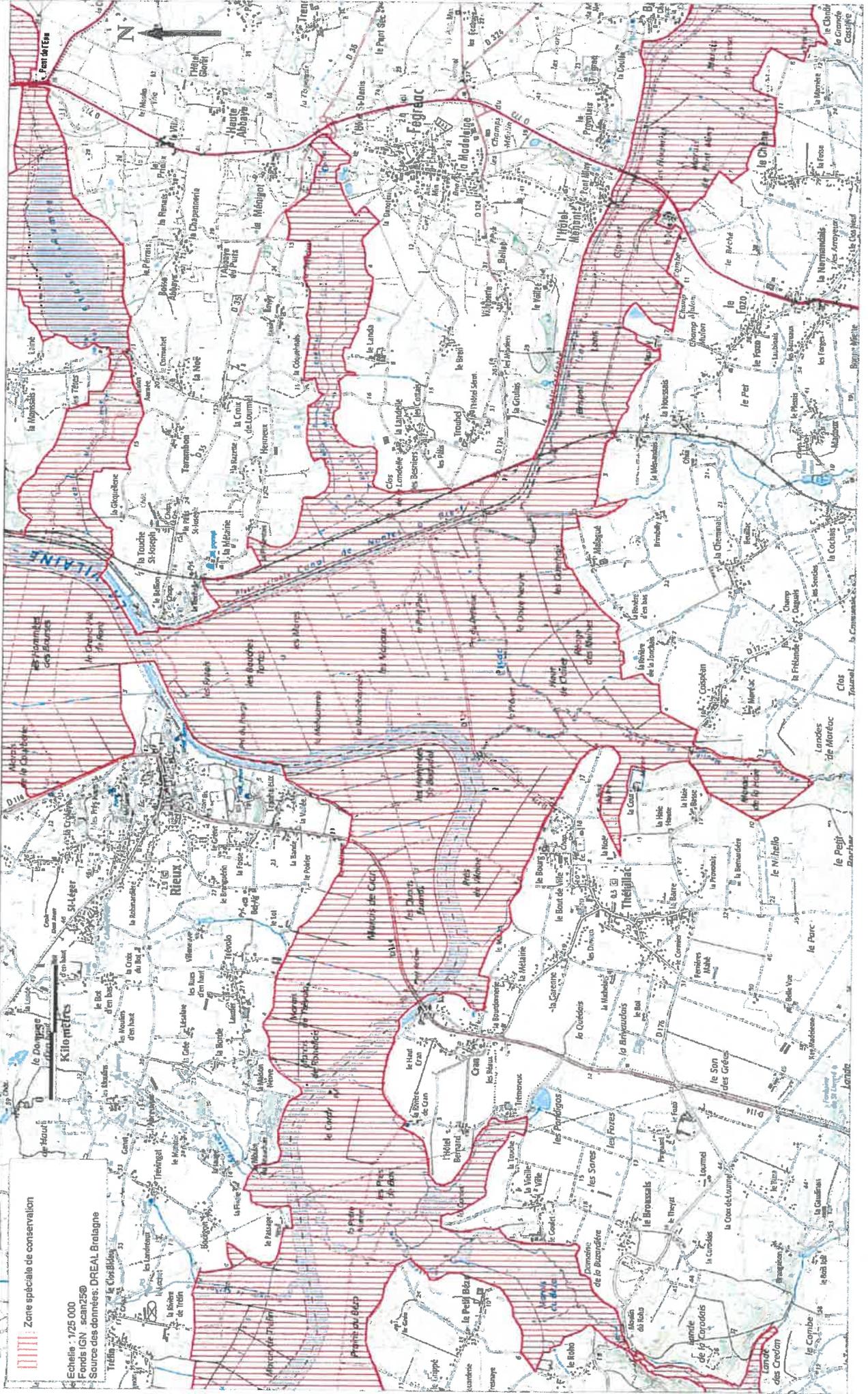
Site Natura 2000 "Marais de Vilaine"
 Zone spéciale de conservation FR5300002
 (Ille et Vilaine ; Morbihan ; Loire-Atlantique)

Carte 3111 au 1/25 000 annexée à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

21 OCT. 2016

Zone spéciale de conservation

Echelle : 1/25 000
 Fonds IGN scan250
 Source des données: DREAL Bretagne



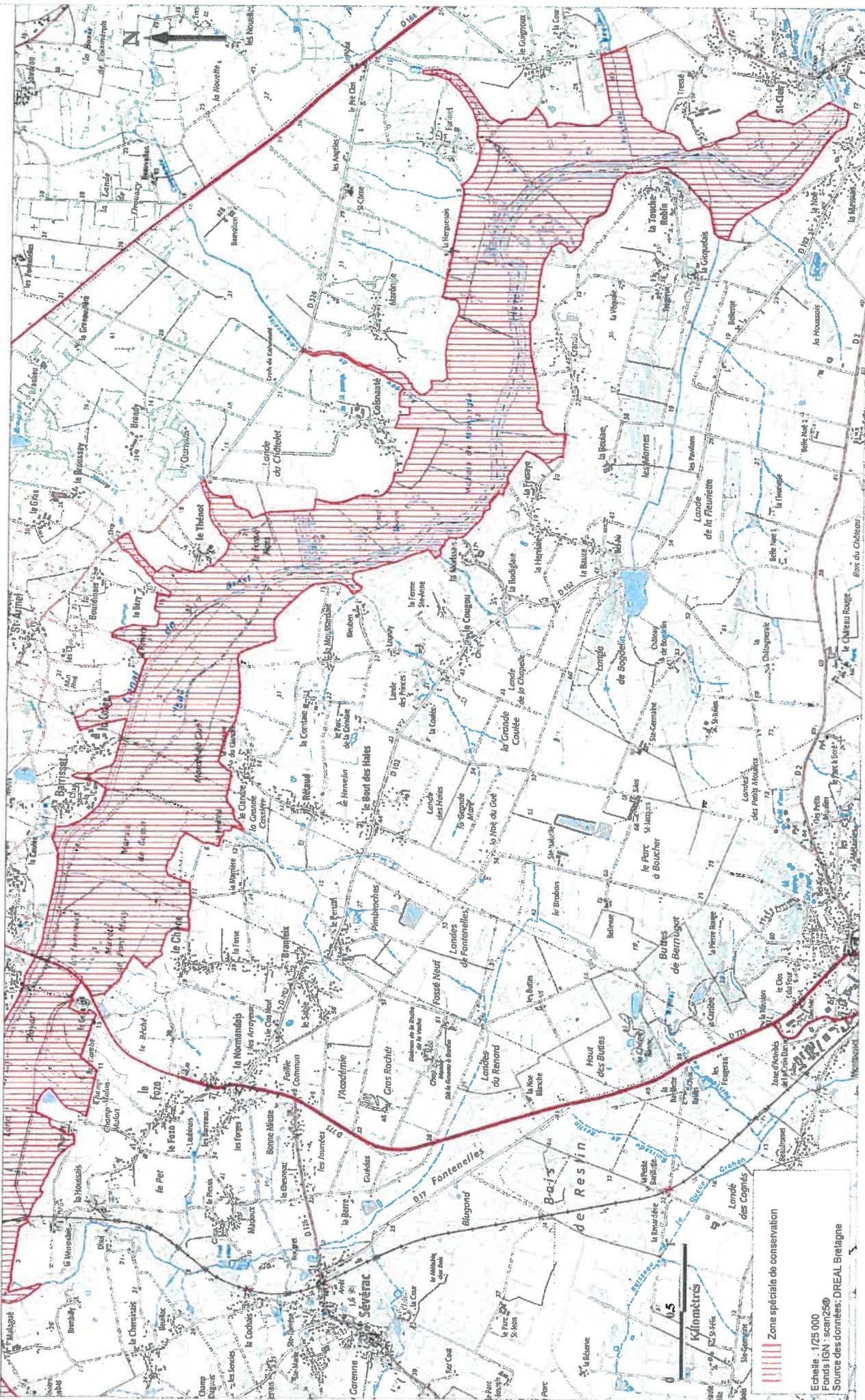


Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Site Natura 2000 "Marais de Vilaine"
Zone spéciale de conservation FR5300002
(Ile et Vilaine ; Morbihan ; Loire-Atlantique)

Carte 4/11 au 1/25 000 annexée à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

21 OCT. 2016



Zone spéciale de conservation

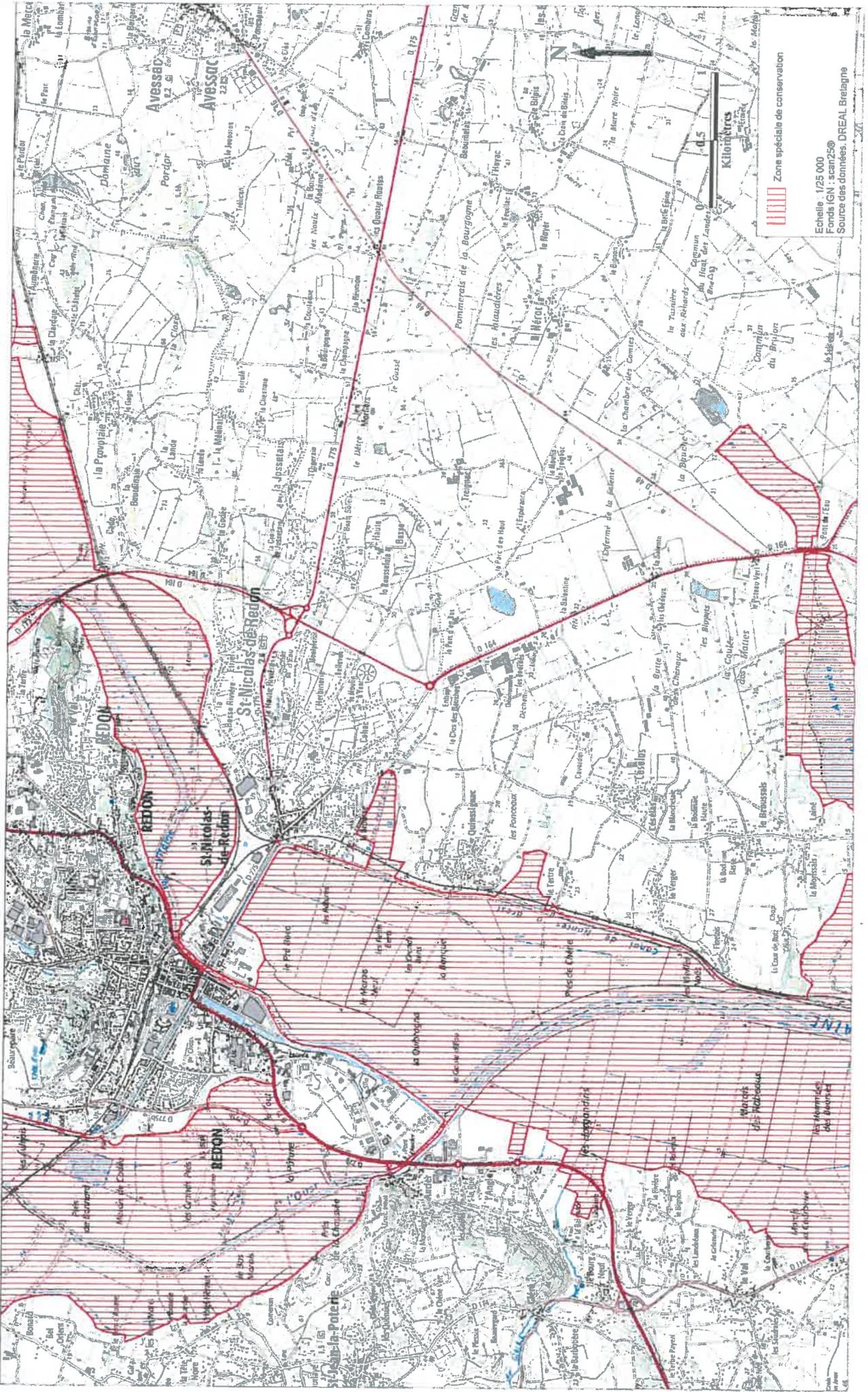
Echelle : 1/25 000
Fonds IGN : scan2500
Source des données: DREAL Bretagne



Site Natura 2000 "Marais de Vilaine"
Zone spéciale de conservation FR5300002
(Ile et Vilaine ; Morbihan ; Loire-Atlantique)

Carte 5/11 au 1/25 000 annexée à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

21 OCT. 2016



Echelle : 1/25 000
Fonds IGN : scan250
Source des données : DREAL Bretagne

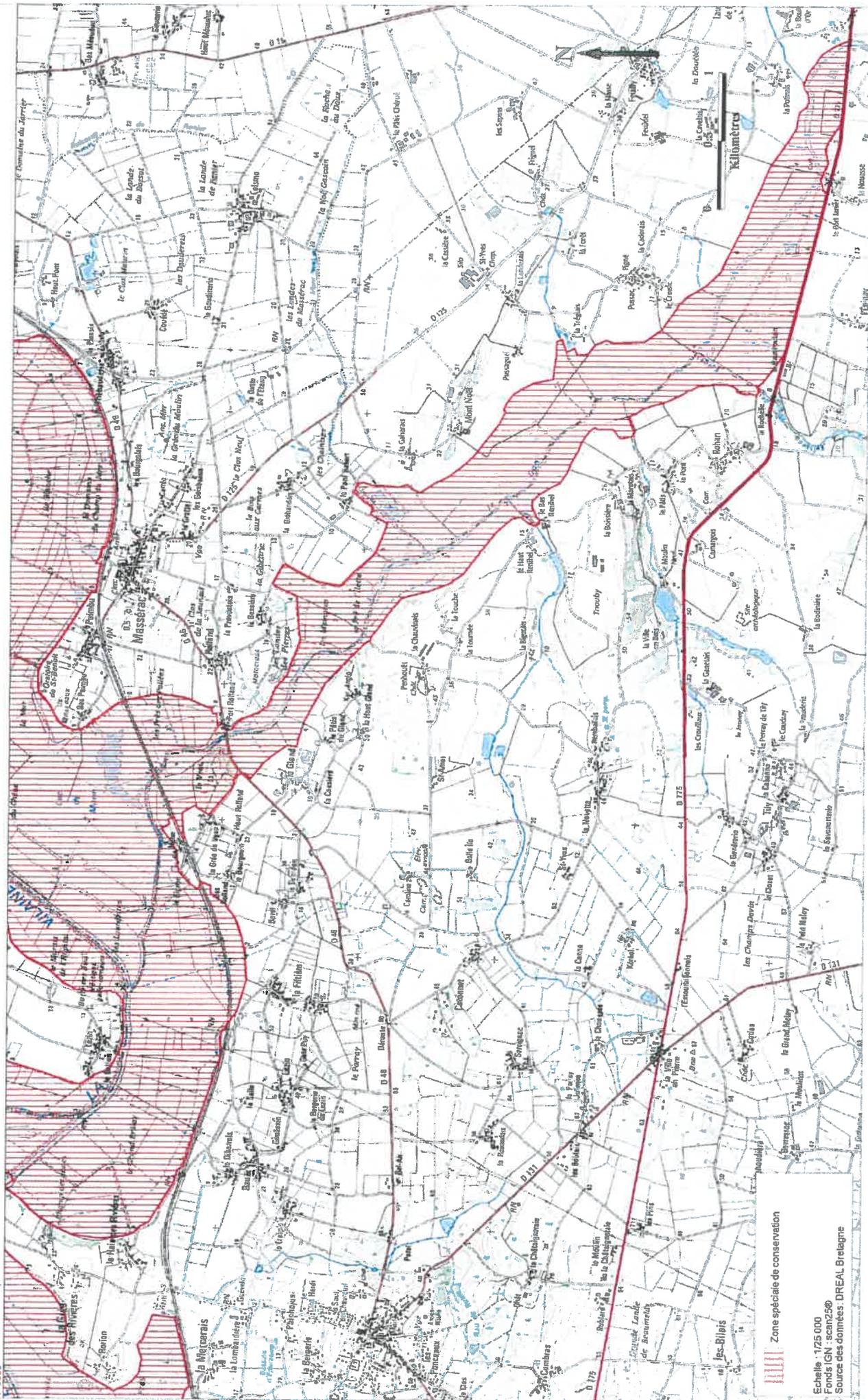


Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Site Natura 2000 "Marais de Vilaine"
Zone spéciale de conservation FR5300002
(Ille et Vilaine ; Morbihan ; Loire-Atlantique)

Carte 6111 au 1/25 000 annexée à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

21 OCT. 2016



Zone spéciale de conservation

Echelle : 1/25 000
Fonds IGN : scan2500
Source des données : DREAL Bretagne

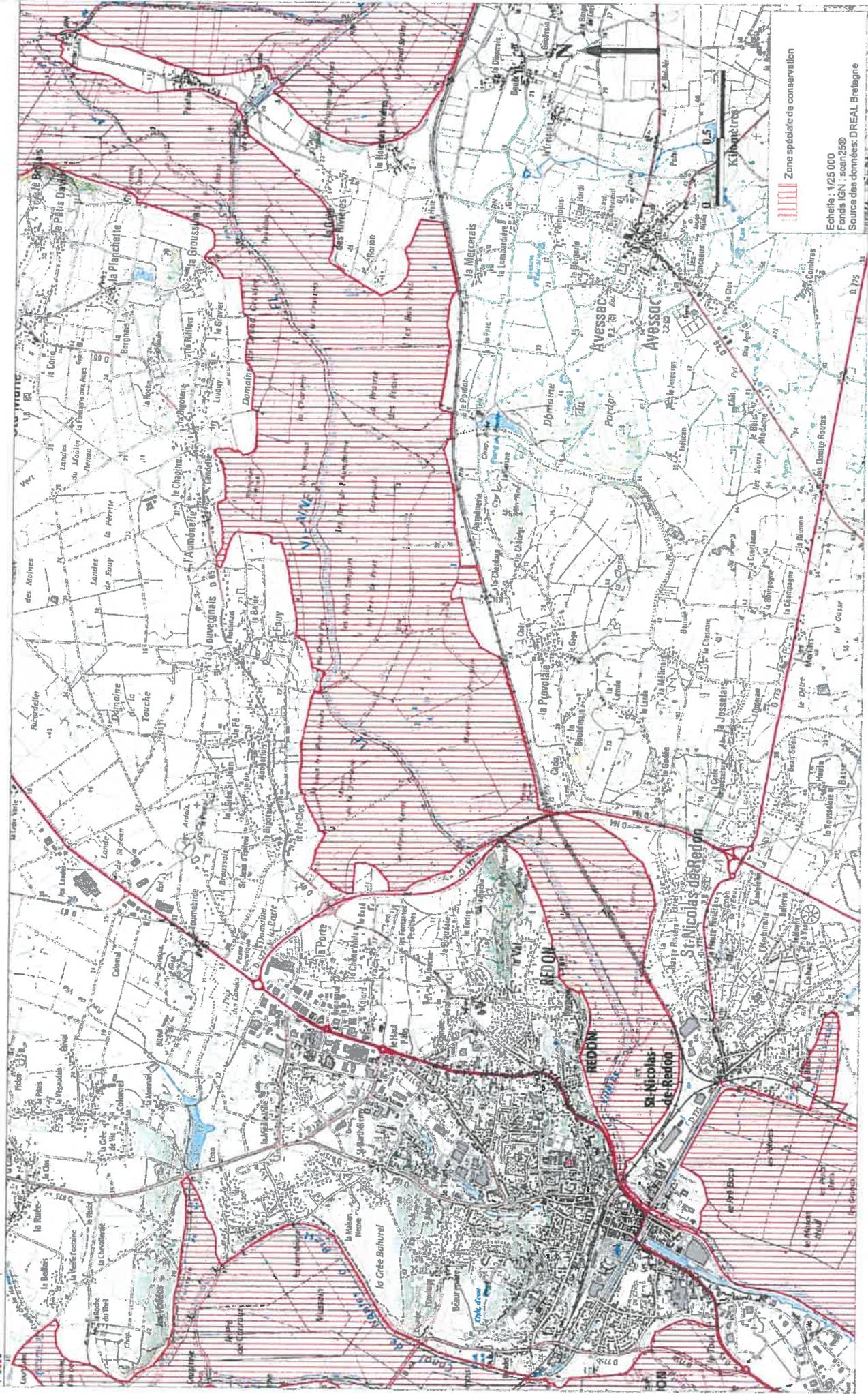


Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Site Natura 2000 "Marais de Vilaine"
Zone spéciale de conservation FR5300002
(Ille et Vilaine ; Morbihan ; Loire-Atlantique)

Carte 7111 au 1/25 000 annexée à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

21 OCT. 2016



Zone spéciale de conservation

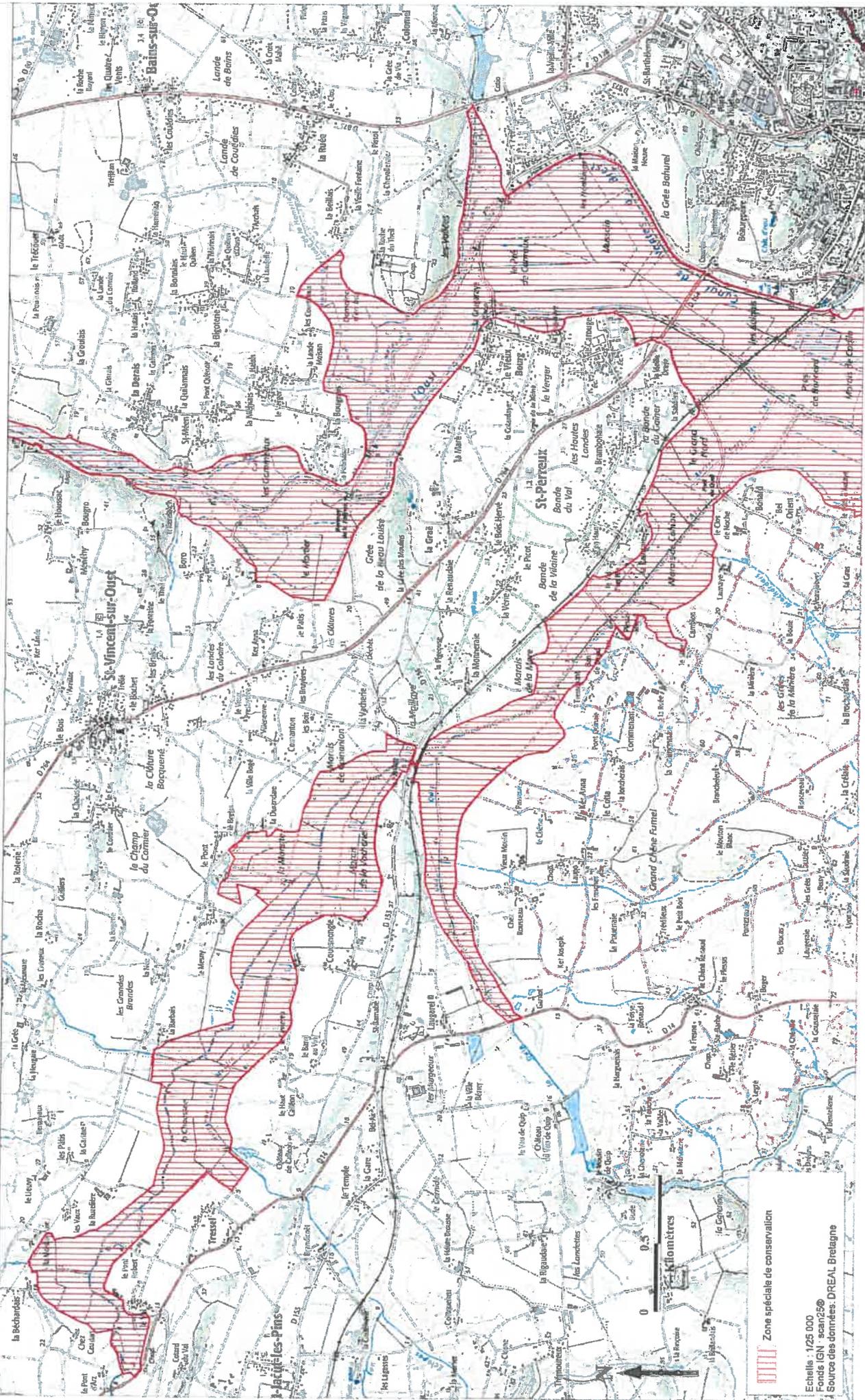
Echelle : 1/25 000
Fonds IGN : scan250
Source des données: DREAL Bretagne



Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Site Natura 2000 "Marais de Vialaine"
Zone spéciale de conservation FR5300002
(Ille et Vialaine ; Morbihan ; Loire-Atlantique)

Carte 8/11 au 1/25 000 annexée à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
21 OCT. 2016



Zone spéciale de conservation

Echelle : 1/25 000
Fondis IGN : escn250
Source des données: DREAL Bretagne

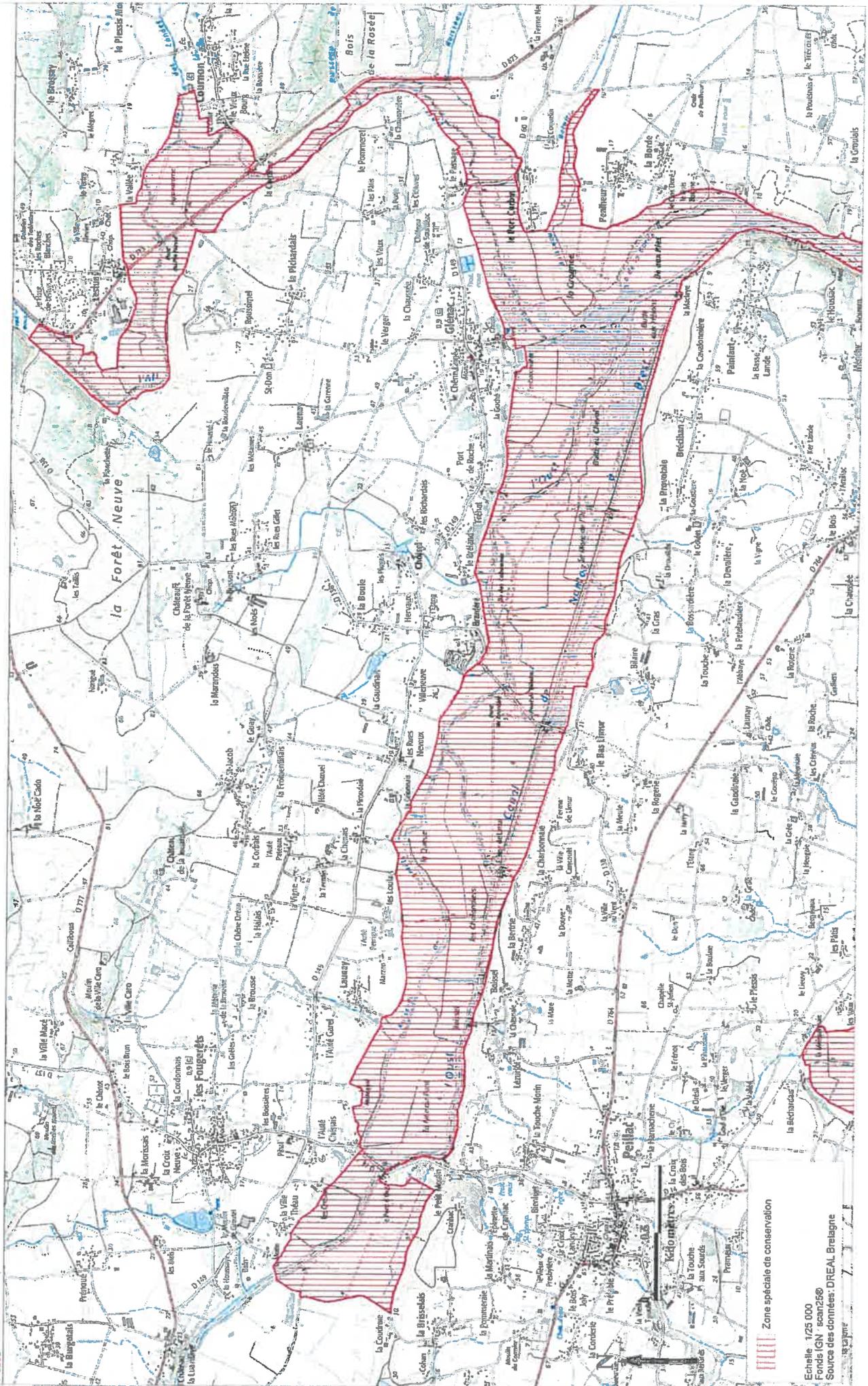


Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Site Natura 2000 "Marais de Vilaine"
Zone spéciale de conservation FR5300002
(Ille et Vilaine ; Morbihan ; Loire-Atlantique)

Carte 9/11 au 1/25 000 annexée à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

21 OCT. 2016



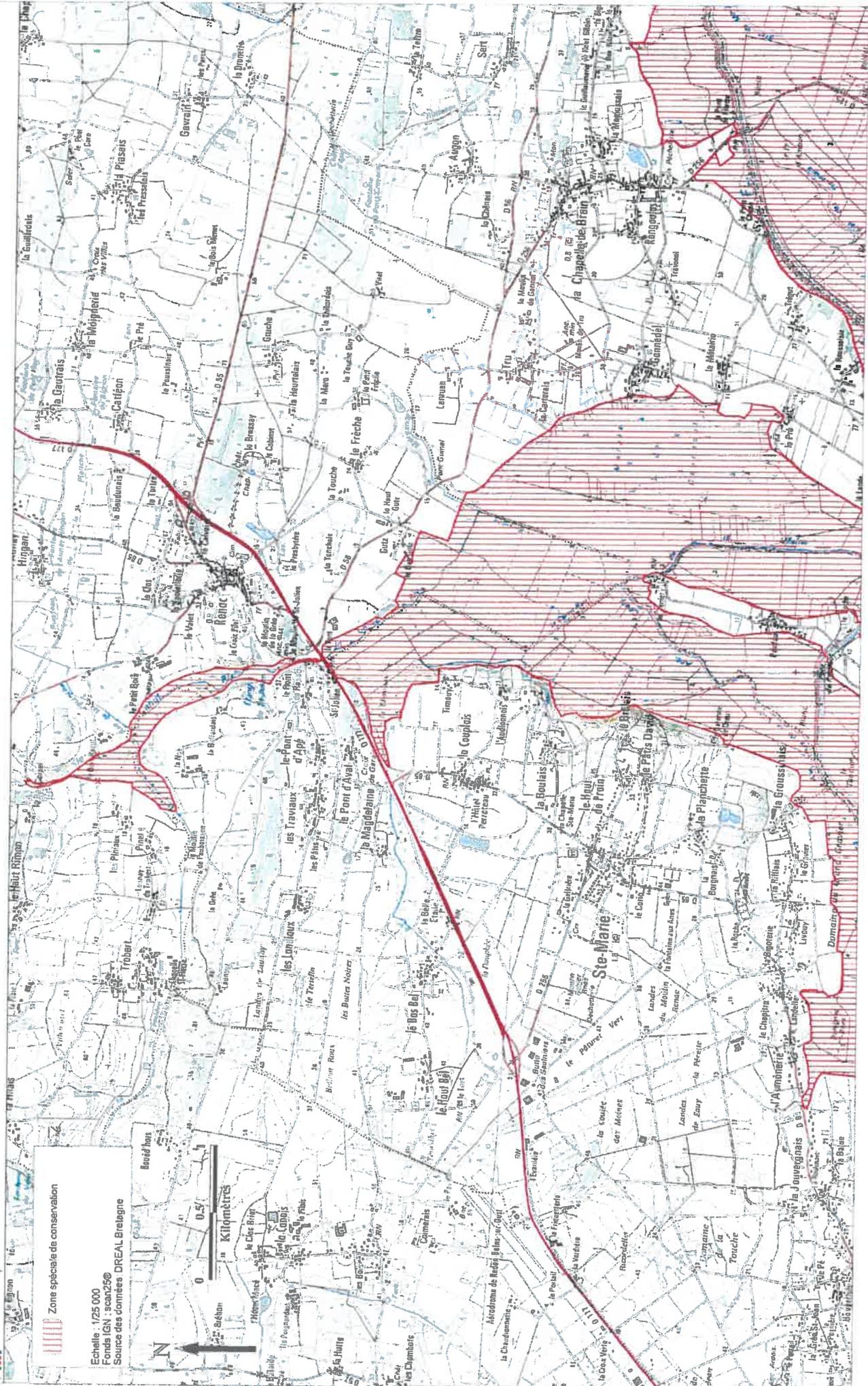
Zone spéciale de conservation
Echelle : 1/25 000
Fonds IGN - scmr2500
Source des données: DREAL Bretagne



Site Natura 2000 "Marais de Vilaine"
 Zone spéciale de conservation FR5300002
 (Ille et Vilaine ; Morbihan ; Loire-Atlantique)

Carte 10/11 au 1/25 000 annexée à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

21 OCT. 2016





Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Site Natura 2000 "Marais de Vilaine"
Zone spéciale de conservation FR5300002
(Ille et Vilaine ; Morbihan ; Loire-Atlantique)

Carte 1/11 au 1/25 000 annexée à l'arrêté de désignation du site Natura 2000

21 OCT. 2016

